



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Sud-Marine

Question écrite n° 4480

### Texte de la question

M. Paul Mercieca alerte M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la situation tres preoccupante de l'entreprise Sud-Marine qui necessite qu'une solution industrielle soit trouvee avant la fin du mois de juillet. En effet, cette entreprise marseillaise de reparation navale et de construction off-shore n'a plus a faire la preuve de la qualite et de la rapidite du travail fourni par ses 600 salaries. Ces 600 emplois directs induisant entre 1 500 a 2 000 personnes en sous-traitance, leur disparition eventuelle poserait un tres grave probleme a la region marseillaise et viendrait aggraver encore le chomage qui est tres important. Alors que le plan de charge de Sud-Marine est en baisse, la commande de deux plateformes petrolieres d'Elf-Aquitaine est en cours. Or, pour la premiere, le Gouvernement semble avoir fait le choix d'une entreprise autrichienne. Pour la seconde, le groupe nationalise Elf-Aquitaine recemment privatise et l'entreprise Bouygues, qui a la specialite de delocaliser ses filiales dans des pays ou la main-d'oeuvre est moins chere, jouent contre Sud-Marine. Il y a donc urgence qu'une table ronde se tienne a Marseille, avec tous les partenaires concernes et les representants du Gouvernement, afin qu'une mesure a caractere industriel soit trouvee. Il en ira de la survie de cette entreprise, de ses salaries et donc de l'emploi. Il lui demande les decisions qu'il entend prendre afin d'aller dans ce sens.

### Texte de la réponse

L'entreprise Sud-Marine est confrontee depuis de nombreuses annees a des difficultes commerciales et de rentabilite qui l'ont conduite, en depot des aides successives de l'Etat, a la liquidation. Il convient aujourd'hui que soient mises en place une ou plusieurs structures, correctement dimensionnees face aux perspectives du marche. Il importe egalement de donner aux personnels les meilleurs moyens de se reclasser. C'est a cette tache prioritaire que les services du ministere de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur, en etroite concertation avec le comite interministeriel de restructuration industrielle, s'emploient.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mercieca Paul](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4480

**Rubrique :** Construction navale

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 août 1993, page 2294

**Réponse publiée le :** 14 février 1994, page 793